



## ACTIVATEUR BIOLOGIQUE POUR BACS À GRAISSE, CANALISATIONS, FOSSES SEPTIQUES

- ▶ Poudre à base de cultures de micro-organismes, d'enzymes et d'éléments nutritifs nécessaires au réveil de l'activité biologique.
- ▶ Liquéfie et digère les dépôts organiques (graisses, corps gras, protéines, amidon et cellulose) contenus dans les bacs à graisse, fosses septiques, canalisations de cuisines et de sanitaires.
- ▶ Permet d'espacer les curages des canalisations et bacs, et le pompage des fosses.
- ▶ Comptage bactérien très élevé.
- ▶ Agit rapidement.
- ▶ Supprime les mauvaises odeurs en évitant la formation de sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S.
- ▶ Inoffensif pour l'environnement, micro-organismes certifiés non pathogènes.
- ▶ Produit neutre, sans attaque sur les matériaux.

### UTILISATEURS

Hôtels, restaurants, hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, établissements scolaires, installations agroalimentaires, campings, etc...

### APPLICATION

Pour assurer une bonne efficacité, il est préférable de diluer le produit dans une petite quantité d'eau tiède à 30 / 40 °C maximum. Laisser reposer 15 à 30 minutes, voire 1 heure, le temps que les bactéries se réactivent.

Verser ensuite cette solution dans l'endroit à traiter.

#### ▶ BACS A GRAISSE

Dose initiale d'ensemencement : 50 g par 100 L de capacité.  
Dose d'entretien : 25 g par 100L de capacité, chaque semaine.

#### ▶ CANALISATIONS

Dose d'entretien : 25 g, chaque semaine.

#### ▶ FOSSES SEPTIQUES

Dose initiale d'ensemencement : 100 g par m<sup>3</sup> de capacité.  
Dose d'entretien : 25 g par m<sup>3</sup> de capacité, chaque semaine.

### CARACTÉRISTIQUES

Aspect : poudre blanchâtre.

pH : 6,5 - 7,5.

Comptage bactérien : 2.2x10<sup>9</sup> CFU/g.

### CONDITIONS D'EMPLOI

L'ajout de produit acides, alcalins, ou de désinfectants perturbera et diminuera l'action du BIOPLUS NEW. Stocker au frais et au sec, à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil. Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

*Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.*



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société  [www.pro5.fr](http://www.pro5.fr)

D2796-1220

